

ARCKA: un projet de recherche européen

pour une meilleure évaluation, certification et valorisation du capital humain des enfants d'origine étrangère



Considérant l'importance numérique et le poids sociologique des nouvelles migrations, le besoin d'une politique publique efficace et orientée particulièrement vers l'accueil des primo-arrivants se fait ressentir en Belgique comme ailleurs. Ainsi, six partenaires européens ont travaillé pendant plus de 18 mois sur l'évaluation, la reconnaissance des compétences, la certification des connaissances antérieures et la valorisation du capital humain des enfants d'origine étrangère dans l'enseignement et la formation en Europe. Porté par Galdus (Italie), en collaboration avec l'Université de Huelva (Espagne), la Junta da Andalucia (Espagne), le Nouveau Saint-Servais (Belgique), la Stichting Katholieke Universiteit Brabant (Pays-Bas), Ada und Theodor Lessing Volkshochschule (Allemagne), la Fondation Parada (Roumanie), et Synergia (Italie) en qualité d'expert scientifique, ce projet dénommé ARCKA¹, cofinancé par la Commission européenne (FEI), fut riche tant humainement qu'intellectuellement.

L'objectif du projet était de soutenir de nouvelles

formes de certification des connaissances utiles à la recherche d'emploi et à la mobilité, et d'appréhender l'importance de l'adaptation des techniques d'enseignement.

Pour mieux saisir les enjeux de cette reconnaissance, sélectionner quelques «bonnes pratiques» et formuler des recommandations, nous avons rencontré des parents et des enfants migrants mais aussi différents acteurs sociaux agissant dans le domaine de l'enseignement et ayant tous comme point commun d'être impliqués dans une conception collective et solidaire de la vie sociale et éducative.

Au niveau translocal, le projet a également cherché à promouvoir un échange efficace entre le personnel éducatif fondé sur le partage des expériences et l'identification de critères communs pour diffuser les bonnes pratiques relatives à l'évaluation et à la reconnaissance des compétences des élèves d'origine étrangère et permettre ainsi d'améliorer l'équité et le bien-être de ces élèves à l'école, tout en impliquant les familles.

Concernant plus particulièrement la Belgique, depuis le début du projet ARCKA et dans les différents rapports successifs que nous avons rédigés, nous n'avons eu de cesse de mettre l'accent sur les jeunes primo-arrivants (PA) ressortissants d'Etats tiers (RET) davantage que sur les jeunes européens ou sur les élèves de deuxième génération.

Proportionnellement à sa superficie (20 528 km²) et à sa densité de population (11 071 483 habitants et 365 habitants au km²), la Belgique accueille autant ou plus de demandeurs d'asile (254792 en 2011) que ses voisins. S'ajoutant à cela la crise de l'accueil, nous avons volontairement ciblé majoritairement les jeunes primo-arrivants ressortissants d'Etats tiers notamment demandeurs d'asile (DA) pour que notre

1. Project Number: Home/2009/EIFX/CA/1880.

2. Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides. Statistiques d'Asile. Bilan 2011. http://www.cgra.be/fr/binaries/Statistiques_asile_decembre_2011_Extterne_tcm126-158730.pdf

étude reflète au mieux les réalités de notre territoire ainsi que les préoccupations des enseignants. Certes sociologiquement, la question de la réussite scolaire et du bien-être des élèves issus de l'immigration et notamment de deuxième et troisième génération est un objet de recherche légitime et fort intéressant, mais à notre sens relativement séparé de celui de l'intégration scolaire des jeunes primo-arrivants ressortissants d'Etats tiers notamment demandeurs d'asile qui occupe une place particulière dans notre contexte fédéral, au niveau des politiques publiques relatives à l'immigration, à l'enseignement, aux affaires sociales, etc.

C'est donc sous cet angle d'approche, et grâce aux interviews d'enseignants, de travailleurs sociaux dans les centres Croix Rouge et Fedasil, de plusieurs jeunes et parents migrants, que nous avons mené notre étude en essayant grâce aux interviews de mettre en perspective les résultats obtenus dans une démarche comparative.

Il convient, de manière préliminaire, de rappeler que les demandeurs d'asile sont des personnes qui fuient leur pays et réclament une protection internationale. Ils sont en attente d'une décision leur reconnaissant, ou pas, le statut de réfugié. Les demandeurs d'asile sont, en séjour légal, en tout cas aussi longtemps qu'ils n'ont pas été déboutés de leur demande de reconnaissance.

La directive européenne 2003/9/CE du 27 janvier 2003 détaille les conditions d'accueil minimales que les Etats membres sont censés offrir aux demandeurs d'asile. Nous noterons qu'un accès au système éducatif pour les mineurs en fait partie.

S'inscrire à l'école relève pourtant parfois du parcours du combattant pour certains élèves ou certaines familles qui ne maîtrisent pas la langue du pays d'accueil, qui n'en connaissent pas le système éducatif ou qui n'ont jamais été scolarisés dans leur pays d'origine. Toutefois, comme nous avons pu le constater lors des diverses interviews, des modalités d'accompagnement sont mises en place spécifiquement pour ce public afin de pallier les difficultés et faciliter l'intégration scolaire de ces jeunes migrants. Ces modalités d'accompagnement constituent un système ingénieux et solidaire (structure classes-passerelles – nouvellement appelé DASPA; inscription

par les référents scolaires des centres d'accueil, cours de soutien, réunions d'information pour les parents, brochures d'informations ...).

Essayer de comprendre les difficultés portant sur l'accueil, l'évaluation, la reconnaissance des compétences, l'acquisition des connaissances, le suivi, le soutien et l'orientation visant à favoriser le capital humain des enfants d'origine étrangère dans l'enseignement et la formation en Belgique francophone, ou dans les autres états partenaires du projet, au travers des propos recueillis tout au long du projet fut une tâche ardue tant les parcours de vie sont multiples.

Nous avons essayé de focaliser notre analyse sur les témoignages en prenant en considération:

- L'hétérogénéité du public cible tant au niveau des nationalités, que des statuts de séjour, des niveaux de formation/scolarité, des âges et des langues maîtrisées.
- Les besoins réels tant pour les parents que pour les enfants : le besoin d'accueil et d'informations complètes et rigoureuses, qu'elles soient d'ordre scolaire, juridique, social; le besoin de mise en confiance dès les premiers pas dans l'établissement scolaire, le besoin de pouvoir bénéficier de cours de français intensifs et de cours de soutien extra-scolaire, le besoin d'être écouté, entendu, épaulé, conseillé, orienté; le besoin de s'engager dans un parcours de formation qui correspond à ses aspirations et à ses compétences, le besoin d'avoir des perspectives d'avenir malgré l'exil.

Au regard des divers témoignages recueillis lors de cette recherche empirique auprès des enfants et des parents, force est de constater que certaines «bonnes» pratiques relevées par les enseignants et travailleurs sociaux peuvent être considérées comme de véritables parcours qualitatifs d'intégration qui valorisent davantage le capital humain des jeunes et favorisent l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. Ces pratiques sont cumulables et transposables dans d'autres pays, qu'il s'agisse du parcours d'accueil ou d'orientation mis en place au Lycée de la Providence à Anderlecht à Bruxelles, du livret d'information à destination des parents réalisé par la Croix Rouge, du carnet de bienvenue et du plan individuel d'apprentissage du Lycée François de Salles à Gilly et bien d'autres encore.

Après la récolte des données et leur analyse, la mise en perspective des pratiques mises en exergue, nous avons essayé en collaboration avec nos partenaires locaux et européens de proposer des recommandations dont voici l'essentiel.

- Il est indispensable de développer dans les établissements scolaires une culture d'ouverture et d'accueil à l'égard des parents d'élèves migrants (lieux de parole, «salle des parents», espaces de rencontre, interprètes). En effet, si la remise des bulletins trimestriels en mains propres est l'occasion de rencontres entre parents et professeurs, elle favorise un moment d'échange et d'investissement mutuel mais elle suppose également une réflexion sur les conditions d'accueil des parents.
- Il est également parfaitement légitime, pour les parents d'élèves migrants, d'avoir l'information la plus complète, y compris lorsqu'elle touche aux questions de programmes et de méthodes pédagogiques sur l'enseignement dispensé à leurs enfants. On ne peut attendre des parents une valorisation de l'école au sein de la famille, un suivi du travail scolaire et une attention portée aux exigences de l'école, si on les tient à l'écart des informations qui les mettraient précisément en mesure de les assurer.
- Une attention particulière devra être apportée au choix concerté des modalités de communication. Quels que soient les choix effectués (du bulletin traditionnel avec notes et appréciations au journal de classe) le chef d'établissement devra s'assurer que tous les parents peuvent disposer, sous une forme facilement compréhensible, des éléments essentiels leur permettant d'accompagner la scolarité de leurs enfants.
- Les modalités pratiques de transport et de distance entre les lieux de résidence et les lieux de scolarité mériteraient également une réflexion au niveau politique, local et national pour éviter les situations constatées (3 heures de bus aller/retour pour se rendre à l'école).
- Un système de soutien extra-scolaire devrait être favorisé par les pouvoirs publics dans le cadre d'une concertation entre centres d'accueil, écoles et réseaux associatifs.
- Globalement, il serait judicieux d'améliorer la

connaissance qu'ont les familles migrantes du système éducatif et du marché de l'emploi du pays d'accueil et ce, avant le processus migratoire ou dès l'arrivée dans le nouveau pays afin de les aider dans l'élaboration d'un projet de vie réaliste, d'accroître leur participation active et leur capacité à faire des choix.

Enfin, il nous faudrait améliorer notre connaissance du système éducatif des pays d'origine de ces enfants et promouvoir une approche et des mesures communes pour évaluer et valider leurs compétences. Cela sous-tendrait une simplification des procédures de reconnaissance des diplômes et une promotion de critères communs pour la certification des compétences.

Selon les objectifs de Lisbonne en matière d'enseignement et de formation, considérant le rôle capital joué par l'école dans le processus d'intégration et l'atout essentiel que constitue la valorisation du capital humain en termes d'intégration sociale, le projet ARCKA en se concentrant sur l'enseignement secondaire, a visé à améliorer la connaissance comparative des bonnes pratiques en matière d'évaluation et de certification des connaissances et compétences des enfants d'origine étrangère à leur entrée et sortie du système scolaire. En outre, Il a permis de tisser un réseau, au niveau translocal, entre les différents acteurs de terrain - enseignants, coordinateurs de centres Fedasil et Croix-Rouge - favorisant ainsi le partage des expériences et des bonnes pratiques en vigueur dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a aussi contribué au développement de synergies entre enseignants ressortissants des six Etats partenaires lors d'une journée d'échanges des bonnes pratiques à Hanovre.

Pour de plus amples informations concernant ce projet, son impact et la publication des résultats de la recherche, veuillez consulter le site www.arckaproject.eu

Agathe WILLAUME,
Responsable de projets.

Nadine JEUNEHOMME,
Chargée de recherche.